

**Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1^{ère} étape
Octroi d'un crédit d'étude**

Préavis N° 2008/61

Lausanne, le 17 décembre 2008

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'étude de 500'000 francs pour la réalisation des mesures prévues dans le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) sur la commune de Lausanne. Le montant demandé est destiné à couvrir les honoraires et les frais des mandataires (architectes, ingénieurs civils, ingénieurs spécialistes). Ce préavis concrétise les intentions municipales en matière d'infrastructures à créer dans le cadre du PALM, qui ont été transmises à la Confédération en date du 19 décembre 2007.

2. Historique et contexte

L'Ordonnance fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin, 7.11.2007) prévoit que les infrastructures de transport puissent être financées par la Confédération. Un montant de 3.5 milliards de francs est prévu pour le co-financement des projets d'agglomération, à hauteur de 30 à 50 % selon les performances des projets présentés. Pour prétendre à un co-financement, les agglomérations avaient jusqu'au 31 décembre 2007 pour transmettre leur dossier à l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

Le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)¹, dont l'objectif est de garantir et d'améliorer le cadre de vie d'une part importante de la population vaudoise, a ainsi été transmis à la Confédération en date du 21 décembre 2007. Ce projet regroupe toutes les intentions en matière de mobilité et d'aménagement du territoire à l'échelle de l'agglomération compacte, à savoir des 27 communes allant de Morges à Lutry. Le coût d'investissement de l'ensemble des mesures prévues dans le PALM représente 647.6 millions de francs.

Dans le délai imparti, 30 projets d'agglomération ont été remis à la Confédération, portant sur un montant total annoncé de 17 milliards de francs. Même en considérant un taux de financement moyen qui ne serait « que » de 35 à 40 %, il en résulte des demandes de financement se situant entre 5.9 et 6.8 milliard, soit un montant dépassant les ressources allouées par la Confédération. Celle-ci devra donc procéder à des choix et privilégier certains projets d'agglomération. La sélection se fera en tenant compte de la qualité des projets présentés, de leur cohérence, de leur contribution aux objectifs de développement et de leur état d'avancement. Il importe donc que les projets d'agglomération Lausanne-Morges soient soigneusement préparés pour accroître leurs chances de bénéficier d'un financement fédéral.

¹ Projet d'agglomération Lausanne-Morges : <http://www.agglo-lausanne-morges.ch/>

L'évaluation des projets est actuellement en cours dans les services du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et la proposition de co-financement ne sera en principe pas connue avant début 2009.

3. Description des mesures

Dans son volet « Transports », le dossier du PALM prévoit des trains de mesures concrètes, notamment dans les domaines suivants :

- Mobilité douce ;
- Mobilité intégrée (P+R, zones modérées, tranquillisation des routes principales) ;
- Réseau ferroviaire régional et d'agglomération ;
- Transports publics urbains (Axes forts : tram, bus et trolleybus).

Selon leur rapport coût/efficacité, ces mesures ont été réparties dans deux listes : une liste A pour celles dont la réalisation est prévue à l'horizon 2011-2014 et une liste B pour celles dont la réalisation est planifiée dès 2015.

Il convient de préciser que les études de projets liées aux transports collectifs ne font pas partie de la présente demande de crédit, ces prestations étant financées par le Canton. Seules les mesures portées par la Ville de Lausanne et nécessitant une demande de crédit d'étude font partie de la description qui suit.

En effet, à la fin novembre de cette année, le Conseil d'Etat a demandé un crédit de 31,5 millions de francs pour financer les études pour le réseau d'axes forts de transports publics urbains. Cette demande fait suite à l'option prise par le Gouvernement de réaliser, d'ici à 2020, un réseau d'axes forts de transports publics dans l'agglomération Lausanne-Morges. En complémentarité avec le RER, ce réseau est destiné à desservir les parties les plus denses de l'agglomération ; il favorisera une importante évolution urbaine, renforçant ainsi globalement l'attractivité économique et la qualité de vie dans l'agglomération.

4. Planification et aspects financiers

Pour pouvoir prétendre à un co-financement par la Confédération, les mesures envisagées doivent suivre une planification stricte. Ainsi, les études d'avant-projet et les éventuelles études d'impact de la liste A doivent être remises à la Confédération pour fin 2009. L'exécution de ces projets débutera dès 2011, mais au plus tard en 2014. S'agissant des mesures de la liste B, les études de faisabilité et d'opportunité doivent être remises à la Confédération pour fin 2009, pour une exécution débutant au plus tôt en 2015.

Le financement des projets retenus par l'évaluation de la Confédération sera pris en charge par cette dernière à hauteur de 30 à 50 % dans le cadre du Fonds d'infrastructure, le solde étant à la charge des communes de l'agglomération et du Canton, tout comme les crédits d'étude.

A ce stade, une première estimation permet de chiffrer les coûts d'étude à 5 % par rapport au coût total du projet (étude du projet = 5 %, projet d'exécution = 5 %, suivi des travaux = 5 %). Seule la part d'étude du projet fait l'objet du présent préavis.

Le crédit sollicité de 500'000 francs se décompose comme suit :

Mesures de la liste A (2011-2014) – projet : 350'000.00

- Signaux et supports pour jalonnage de 20 itinéraires cyclables,
- nouveau passage sous l'avenue de Provence ;
- nouveau franchissement piétonnier du métro m1 entre le Quartier de Tivoli et la plateforme de Sévelin ;
- nouvelle passerelle pour la mobilité douce sous le viaduc A9 de la Chocolatière ;
- création d'une vélo-station dans le secteur de la Gare de Lausanne (200 places) ;
- amélioration de l'accessibilité aux interfaces (infrastructure, signalétique,...) ;
- participation lausannoise à l'étude régionale de développement de l'offre de stationnement en parkings d'échange P+R urbains.

Mesures de la liste B (dès 2015) – études préliminaires : 150'000.00

- Liaison piétonne du Tripôle Gare-Flon-Saint-François (étude de faisabilité),
- Etudes de faisabilité et estimation des coûts pour l'ensemble de mesures suivantes :
 - nouveaux cheminements le long du LEB ;
 - nouvelle liaison Sévelin - Flon ;
 - nouvelle passerelle Bourdonnette – UNIL le long du m1 ;
 - nouveau franchissement de la Gare de Sébeillon ;
 - assainissement du passage inférieur sous l'autoroute à la route d'Oron ;
 - liaison Bellevaux – Bois-Gentil.

Total TTC 500'000.00

Cette somme sera balancée par prélèvement sur les crédits d'ouvrage qui seront présentés ultérieurement pour la mise en œuvre de ces mesures. Ce projet est prévu pour mémoire dans le Plan des investissements pour les années 2009-2012.

Pour rappel, toutes les études concernant les transports publics (Trams, Axes forts, Bus à haut niveau de service -BHNS) sont financées par le Canton et ne font donc pas l'objet du présent préavis. Par ailleurs, toutes celles réalisées en interne par les services communaux (traversées piétonnes, régulation des carrefours pour vélos, zones à vitesse limitée, réaménagements de routes principales) ne sont pas intégrées à ce préavis.

5. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2008/61 de la Municipalité, du 17 décembre 2008 ;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de 500'000 francs destiné à couvrir les frais d'étude pour la réalisation des mesures prévues dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) – 1^{ère} étape : 2011-2014, crédit qui sera balancé dans les crédits d'ouvrages qui seront présentés ultérieurement pour la mise en œuvre de ces mesures ;
2. de faire figurer sous la rubrique 4201.390 (imputation interne) du budget du service des routes et de la mobilité les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Philippe Meystre